



Luxembourg, le 03 SEP. 2020

Madame Laetitia Blanchard  
Ferme du Marot  
D14  
**F-25870 CHATILLON-LE-DUC**

**N/Réf.: 96913 GB/ne**  
**V/Réf.: BE201-21**

Madame,

En réponse à votre requête du 17 juillet 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la réalisation de pêches scientifiques sur la rivière de la Wiltz sur le territoire de la commune de WILTZ, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les sites sur lesquels se dérouleront les activités ne seront pas dégradés ;
2. Les méthodes de pêche ne nuiront pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces protégées ;
3. Les manipulations seront exécutées par vous-même. Il vous est loisible de vous faire assister par des personnes compétentes en la matière ;
4. A l'expiration de la période couverte par la présente autorisation, un rapport sur les activités réalisées ainsi que les résultats des recherches et toute publication à caractère scientifique issue de ces travaux me seront transmis, ainsi qu'à l'Administration de la gestion de l'eau – Division de l'hydrologie ;
5. Les données relatives aux individus/populations seront à encoder dans la base de données du Musée National d'Histoire Naturelle du Luxembourg (<https://data.mnhn.lu/>);
6. Le préposé de la nature et des forêts (Madame Nicole Lenert, tél : 621 202 131) sera averti avant le commencement des activités.

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Elle vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.



Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Gilles BIVER  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe

Copies pour information :

- Administration de la nature et des forêts – Arrondissement Nord
- Administration de la nature et des forêts – Service Nature
- Administration de la gestion de l'eau – Division de l'hydrologie
- Musée national d'histoire naturelle – Service des Banques de données